



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Juillet 2008

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, M^{me} Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Jean-Georges KARL

1 – Procès-verbal de la séance 05 Mai 2008

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Mai 2008 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Vote de crédits – Décision modificative N°1

Lors de la réfection de la Rue Ehret Wantz, une convention avait été signée avec EDF pour leur participation au financement des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension à hauteur de 60 %, 40 % restant à la charge de la Commune. Cette convention prévoyait également le droit de transfert à EDF pour la déduction de la T.V.A. c'est-à-dire le reversement immédiat du montant de la TVA à la Commune.

C'est dans le cadre de ce transfert de la T.V.A., qu'il convient de procéder aux écritures comptables suivantes :

Pour constater la créance sur TVA, un mandat à l'article 2762-041

Pour diminuer le mandat et donc l'inventaire, un titre au 21534-041

Ainsi qu'un titre du montant de la TVA à l'article 2762-133 à adresser à EDF

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative suivante :

Pour constater la créance sur TVA, à l'article 2762-041 : 8 656,47 €

Pour diminuer le mandat et donc l'inventaire, à l'article 21534-041 : 8 656,47 €

Dépenses	8 656,47 €	Recettes	8 656,47 €
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales (10) Article 2762 (section d'investissement) Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	8 656,47 €	Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales (9) Article 21534 (section d'investissement) Réseaux d'électrification	8 656,47 €

Adopté à l'unanimité

3 – Reprise des rampants sur le plateau surélevé – Entrée Sud du Village

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de refaire les rampants sur le plateau surélevé à l'entrée sud du village. A certains endroits, le béton se décèle, et de ce fait les « dents de requins » ne tiennent pas et représentent un réel danger. Un premier devis a déjà été établi, d'autres sont à venir.

Le Conseil Municipal
Délibère et

CHARGE M. le Maire de contacter les différentes entreprises susceptibles de pouvoir exécuter ces travaux pour l'établissement d'un devis

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les travaux, c'est-à-dire la reprise des rampants sur le plateau surélevé à l'entrée sud du village, les crédits étant prévus au budget primitif 2008, opération 125 article 2151.

Adopté à 12 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

4 – Dénomination de Rue

M. le Maire a été sollicité par le Conseil général pour l'octroi d'un nom de rue pour les logements de fonction du collège de Heiligenstein se trouvant sur le ban de la Commune. Suite à une discussion avec le Conseil Général, M. le Maire propose de nommer cette Rue : Rue du Thorenberg

Le Conseil Municipal
Délibère et

EMET un avis favorable à cette dénomination : Rue du Thorenberg

Adopté à l'unanimité

5 - Divers

A – Achat de cadeaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour définir dans quels cas la Commune peut faire un cadeau.

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de charger M. le Maire de l'acquisition d'un éventuel cadeau pour les évènements suivants :

- Départ à la retraite
- Mariage
- Noce d'Or, Noce de Diamant
- Anniversaires (à partir du 90^{ème} anniversaire)
- Dons (en cas de décès)

- Services rendus à la Commune
- Et autres évènements exceptionnels

En fonction de l'importance de l'évènement, le conseil municipal **laisse à M. le Maire le soin d'apprécier le montant à dépenser**, la somme ne devant toutefois pas excéder un plafond de 1 000,00 € par évènement.

Les crédits seront prévus chaque année au Budget Primitif au compte 6232 « Fête et Cérémonie »

Adopté à 10 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE – 3 ABSTENTIONS

B – Courrier de M. PAYET et Melle CLAUSS Jocelyne

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le 3 Juillet M. PAYET et Melle CLAUSS Jocelyne lui ont adressé un courrier dans lequel, ils proposent de céder gratuitement à la Commune une partie de leur terrain qui est situé 11, Rue des Remparts, (partie accès au « Relais du Klevener ») et en échange de cette cession ils souhaiteraient obtenir un élargissement d'un mètre côté nord de leur propriété, c'est-à-dire du côté accès au sentier qui mène aux jardins.

M. le Maire fait circuler les plans qu'ils ont joint à leur demande, et propose aux Conseillers d'y réfléchir d'ores et déjà étant donné que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Il rappelle que M. PAYET et Melle CLAUSS précisent dans leur courrier que leur proposition de céder gratuitement la partie du terrain côté ouest est maintenue même si la commune refuse l'élargissement demandé côté nord.

C – Inauguration du Collège de Heiligenstein

M. le Maire informe les conseillers qu'il a participé à la réunion pour la préparation de l'inauguration du Collège de Heiligenstein. Celle-ci aura lieu le samedi 18 Octobre à 10 H. Les conseillers seront très prochainement destinataires d'une invitation.

D – Diverses informations

M. le Maire donne la parole à M. JABLKOWSKI.

M. JABLKOWSKI présente aux conseillers quelques photos prises lors de la visite du Jardin des sports et du Collège, organisée pour les délégués à la Communauté de Communes du Piémont de Barr, vendredi matin. Ces photos permettent vraiment d'apprécier l'avancement des travaux.

Suivent ensuite des photos de la toiture de la Mairie, toiture qui comme le prouvent les photos, est par endroit en piteux état. Il convient maintenant de définir s'il faut procéder à la réfection totale de la toiture ou se limiter à colmater les joints. Dans un premier temps, M. le Maire propose d'envoyer ces photos à l'Architecte des Bâtiments de France pour connaître son avis quant aux matériaux à utiliser en cas de réfection totale.

En dernier lieu, il présente des photos du village pouvant convenir pour l'insertion sur les enveloppes pré-affranchies. Il invite les conseillers à compléter cette collection lorsque le village sera bien fleuri. Le choix définitif se fera lors d'une réunion début septembre.

E – Route de Bourgheim

En réponse à la demande d'un conseiller, M. le Maire informe qu'une réunion sera organisée très prochainement.

F – Poteaux d'incendie

M. FREY Thierry signale que Dimanche matin, lors de leur vérification périodique des poteaux d'incendie, les pompiers n'ont pas pu accéder à tous les poteaux car des voitures en stationnement gênait l'accès. Ceci pourrait avoir des conséquences dramatiques en cas d'incendie. Il convient de rappeler que le Code de la Route interdit le stationnement devant les poteaux d'incendie.

G – Commission Communale des Impôts directs

M. le Maire donne lecture de la nouvelle composition de la commission communale des impôts directs, pour la période du 02/07/2008 jusqu'à la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal, établie par le Directeur des Services fiscaux suite à la délibération du Conseil Municipal du 05/05/2008.

Catégorie des contribuables représentés	Pour la désignation des membres titulaires	Pour la désignation des membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la taxe sur les propriétés non bâties	HEYWANG Hubert	BOCH Charles
Représentants des contribuables soumis à la taxe sur les propriétés bâties	SCHLEISS Marthe	HEYWANG Annie
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	GUG Roland	FREY Linette
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	NUSS Jean-Claude	HEYD Olivier (Restaurant " Au Raisin d'Or ")
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	DOLDER Gérard (MITTELBERGHEIM)	RIETSCH Pierre (MITTELBERGHEIM)
Représentants des propriétaires de bois et forêts	DE TURCKHEIM Brice	ADAM Christophe

La séance est levée à 21 H 55.



Le Maire :
Marcel KIRSTETTER

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
<u>Fête du Klevener</u> organisée par l'A.S.H. Foot, l'amicale des Sapeurs pompiers et le syndicat viticole	
Samedi 09/08/2008	<u>Inauguration et animations</u>
Dimanche 10/08/2008	<u>Animations</u>

2 – Fermeture du Secrétariat de la Mairie

Il était prévu sur le planning de l'année une ouverture du secrétariat de la Mairie le **Samedi 2 Août 2008** de 9 H à 11 H. Celle-ci est **annulée** et **remplacée** par le Samedi **9 Août 2008** de 9 H à 11 H.

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés :

- du lundi 04 Août 2008 au 05 Août 2008
- et du lundi 11 Août 2008 au 26 Août 2008 inclus.

N'oubliez pas de vérifier la validité de vos pièces d'identité, afin de pouvoir faire les démarches avant l'absence de la secrétaire.

REOUVERTURE DU SECRETARIAT :

- Mercredi 27 Août 2008

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire
Tél : 03.88.08.10.42.
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.14.01.
- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.42.71

3 – Animations d'été proposées par le Pays de Barr et du Bernstein

Centre Aéré

Comme chaque année, le service animations Jeunesse du pays de Barr et du Bernstein organise un centre de loisir sans hébergement à Andlau pour les enfants de 6 à 12 ans du 07 Juillet 2008 au 14 Août 2008. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en Mairie.

Bouge ton été

Le service Animation Jeunesse du pays de Barr et du Bernstein organise également des activités pour les jeunes de 12 à 18 ans du 02 au 31 Juillet et du 1^{er} au 31 Août 2008.

Au programme : olympiades, séjours jeunes, paint-ball, cinéma, Europa-Park, piscine, bowling, stage mini-moto, stage hip hop, stage Myspace, zoo d'Amnéville, Playstation, stage équitation, canoë, basket, ULM, parc-aventure...

Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie. Pour tout renseignement, s'adresser à :

- Communauté des Communes du Piémont de Barr :03 88 58 52 22
- Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein : 03 88 08 84 22

4 – Stationnement interdit devant l'entrée du cimetière

Ces derniers temps, il a été constaté à plusieurs reprises que des voitures stationnent devant l'entrée du cimetière et gênent de ce fait l'accès. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, M. le Maire proposera de compléter l'article 6 du règlement du cimetière en ajoutant le paragraphe :

« Le stationnement de tout véhicule, à l'exception de ceux utilisés pour le service du cimetière, est interdit devant l'entrée du cimetière ».

Une fois que l'arrêté sera modifié, les contrevenants pourront être verbalisés.

5 – Aboiements de chiens

Nous continuons à recevoir régulièrement des plaintes concernant les aboiements de chiens. Nous demandons à leurs maîtres de tout mettre en œuvre pour éviter de faire subir de telles nuisances à leurs voisins directs ou plus éloignés.

6 – Covoiturage

Suite à la très forte augmentation du coût des produits pétroliers, les frais de déplacement pour se rendre au travail commencent à peser très lourd dans le budget des ménages. La pratique du covoiturage se développe de plus en plus. A Heiligenstein, certaines personnes seraient peut-être intéressées. Mais pour que le système puisse se mettre en place, il faut que les personnes intéressées se manifestent, communiquent leur destination et leurs horaires. Je verrai avec la Communauté de Communes du Piémont de Barr s'il est possible de mettre en place un site de mise en relation (les gens communiquent leurs destinations, leurs horaires et peuvent alors visualiser les personnes intéressées par la même destination et les mêmes horaires). En attendant que cela puisse éventuellement se mettre en place, nous demandons que les personnes intéressées s'adressent à la Mairie afin de communiquer toutes les données utiles.

Information toute récente : Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site mis en place par la Communauté de Communes d'Obernai : www.covoiturage.ccpo.fr qui est accessible à tout le monde.

7 – Publication du bulletin municipal

La diffusion du bulletin municipal représente une grosse consommation de papier. Or, nous vivons une époque où chaque petit geste permettant de protéger la nature a son importance. La Commune souhaiterait donner l'exemple dans ce domaine. Nous proposons désormais trois possibilités :

1 – Consulter le bulletin municipal de Heiligenstein sur le site du Pays de Barr : <http://www.pays-de-barr.com> dans la rubrique : vie locale – bulletins d'information municipaux.

2 – Recevoir le bulletin municipal directement chez vous sous format pdf. Il vous faudra à ce moment-là nous communiquer votre adresse électronique.

3 – Continuer à recevoir le bulletin municipal sous format papier comme ce fut le cas jusqu'à présent. Nous souhaiterions qu'à l'avenir cette solution ne soit retenue que par les personnes n'ayant pas d'accès internet.

Vous trouverez ci-joint un bulletin réponse que nous vous demandons de compléter et nous retourner. Une absence de réponse sera considérée comme une acceptation de consulter le bulletin sur le site du Pays de Barr.

Toutefois, dans un premier temps nous mettrons quelques exemplaires à disposition dans le hall de la mairie pour les personnes qui auraient oublié de retourner leur coupon-réponse.